

ACTE PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2023

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Culture, Vie Locale et associative

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 131/2023

Objet : Règlementation provisoire en matière de circulation, de stationnement et de protection des piétons le vendredi 11 août 2023, dans le cadre de l'animation estivale « Cinéma en plein air » organisée par Cœur d'Essonne Agglomération au Parc de la Coulée Verte.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de police municipale et le chargeant notamment d'assurer la sûreté des voies communales, et notamment ses articles :

L 2212.1 et L 2212.2,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité des piétons et des automobilistes aux abords du Parc de la Coulée Verte lors du déroulement du Cinéma en plein air du vendredi 11 août 2023,

ARRETE

Article 1^{er} – Le service Culture, Vie Locale et associative, avec l'aide de Cœur d'Essonne Agglomération, sont autorisés à fermer une partie de la rue Salvador Allende à Fleury-Mérogis le vendredi 11 août 2023 de 12h jusqu'à 03h, le lendemain.

Article 2 – La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, le temps de la manifestation culturelle estivale, rue Salvador Allende.

Une déviation sera mise en place, depuis le parking des Aunettes, jusqu'à la rue Marchand et Feraoun, afin de permettre la circulation des véhicules.

Article 3 - La libre circulation des piétons sera impérativement maintenue.

Article 4 - Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par son affichage et disposition de barrières, panneaux et balisages.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Maire de la Ville de Fleury-Mérogis,
- Monsieur le Président de Cœur d'Essonne Agglomération,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Viry-Châtillon,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fleury-Mérogis,

qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le lundi 18 juillet 2023

Olivier CORZANI

Maire de Fleury-Mérogis

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

